



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 25

- 25,1 L'Éternel parla à moïse au mont Sinaï, en ces termes:
- 25,2 "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre sera soumise à un chômage en l'honneur de l'Éternel.
- 25,3 Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit;
- 25,4 mais, la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel. Tu n'ensemenceras ton champ ni ne tailleras ta vigne.
- 25,5 Le produit spontané de ta moisson, tu ne le couperas point, et les raisins de ta vigne intacte, tu ne les vendangeras point: ce sera une année de chômage pour le sol.
- 25,6 Ce sol en repos vous appartiendra à tous pour la consommation: à toi, à ton esclave, à ta servante, au mercenaire et à l'étranger qui habitent avec toi;
- 25,7 ton bétail même, ainsi que les bêtes sauvages de ton pays, pourront se nourrir de tous ces produits.
- 25,8 Tu compteras chez toi sept années sabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années sabbatiques te fera quarante-neuf ans;
- 25,9 puis tu feras circuler le retentissement du cor, dans le septième mois, le dixième jour du mois: au jour des expiations, vous ferez retentir le son du cor à travers tout votre pays.
- 25,10 Vous sanctifierez cette cinquantième année, en proclamant, dans le pays, la liberté pour tous ceux qui l'habitent: cette année sera pour vous le Jubilé, où chacun de vous rentrera dans son bien, où chacun retournera à sa famille.
- 25,11 La cinquantième année est le Jubilé, elle le sera pour vous: vous ne sèmerez point, vous n'en couperez point les produits, ni n'en vendangerez les vignes intactes,
- 25,12 parce que cette année est le jubilé et doit vous être une chose sainte. C'est à même le champ que vous en mangerez le produit.
- 25,13 En cette année jubilaire, vous rentrerez chacun dans votre possession.
- 25,14 Si donc tu fais une vente à ton prochain, ou si tu acquiers de sa main quelque chose, ne vous lésez point l'un l'autre.
- 25,15 C'est en tenant compte des années écoulées depuis le Jubilé, que tu feras cet achat à ton prochain; c'est en tenant compte des années de récolte, qu'il doit te vendre.
- 25,16 Selon que ces années seront plus ou moins nombreuses, tu paieras plus ou moins cher la chose acquise; car c'est un nombre de récoltes qu'il te vend.
- 25,17 Ne vous lésez point l'un l'autre, mais redoute ton Dieu! Car je suis l'Éternel votre Dieu.
- 25,18 Exécutez mes édits, observez et pratiquez mes lois, et vous demeurerez dans le pays en sécurité.
- 25,19 La terre donnera ses fruits, dont vous vous nourrirez abondamment, et vous y résiderez en toute quiétude.
- 25,20 Que si vous dites: "Qu'aurons-nous à manger la septième année, puisque nous ne pouvons ni semer, ni rentrer nos récoltes?"
- 25,21 Je vous octroierai ma bénédiction dans la sixième année, tellement qu'elle produira la récolte de trois années;
- 25,22 et quand vous sèmerez la huitième année, vous vivrez sur la récolte antérieure: jusqu'à la neuvième année, jusqu'à ce que s'effectue sa récolte, vous vivrez sur l'ancienne.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 25,23 Nulle terre ne sera aliénée irrévocablement, car la terre est à moi, car vous n'êtes que des étrangers domiciliés chez moi.
- 25,24 Et dans tout le pays que vous posséderez, vous accorderez le droit de rachat sur les terres.
- 25,25 Si ton frère, se trouvant dans la gêne, a vendu une partie de sa propriété, son plus proche parent aura la faculté de racheter ce qu'a vendu son frère.
- 25,26 Quelqu'un dont personne n'a racheté le bien, mais qui retrouve des ressources suffisantes pour le racheter lui-même,
- 25,27 supputera les années de la vente, rendra l'excédent à celui à qui il avait vendu, et rentrera dans son bien.
- 25,28 Que s'il n'a point de ressources suffisantes pour cette restitution, la chose vendue restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'année jubilaire; elle en sortira à cette époque, et l'autre en reprendra possession.
- 25,29 Si quelqu'un vend une maison d'habitation située dans une ville murée, le droit de rachat durera jusqu'à la fin de l'année de la vente: pendant une année pleine cette faculté subsistera.
- 25,30 Et si elle n'a pas été rachetée dans l'espace d'une année entière, cette maison sise dans une ville close de murs sera acquise définitivement à l'acheteur, pour lui et sa descendance; le Jubilé ne la dégagera point.
- 25,31 Mais les maisons des villages non entourés de murs seront réputées une dépendance de la campagne, laquelle sera rachetable, et dégagée au Jubilé.
- 25,32 Quant aux villes des Lévites, aux maisons situées dans les villes qu'ils possèdent, les Lévites auront toujours le droit de les racheter.
- 25,33 Si même quelqu'un des Lévites l'a rachetée, la vente de cette maison ou de cette ville qu'il possède sera résiliée par le Jubilé; car les maisons situées dans les villes des Lévites sont leur propriété parmi les enfants d'Israël.
- 25,34 Une terre située dans la banlieue de leurs villes ne peut être vendue: elle est leur propriété inaliénable.
- 25,35 Si ton frère vient à déchoir, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le, fût-il étranger et nouveau venu, et qu'il vive avec toi.
- 25,36 N'accepte de sa part ni intérêt ni profit, mais crains ton Dieu, et que ton frère vive avec toi.
- 25,37 Ne lui donne point ton argent à intérêt, ni tes aliments pour en tirer profit.
- 25,38 Je suis l'Éternel votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour vous donner celui de Canaan, pour devenir votre Dieu.
- 25,39 Si ton frère, près de toi, réduit à la misère, se vend à toi, ne lui impose point le travail d'un esclave.
- 25,40 C'est comme un mercenaire, comme un hôte, qu'il sera avec toi; il servira chez toi jusqu'à l'année du Jubilé.
- 25,41 Alors il sortira de chez toi, lui ainsi que ses enfants; il retournera dans sa famille, et recouvrera le bien de ses pères.
- 25,42 Car ils sont mes esclaves, à moi, qui les ai fait sortir du pays d'Égypte; ils ne doivent pas être vendus à la façon des esclaves.
- 25,43 Ne le régenté point avec rigueur, crains d'offenser ton Dieu!
- 25,44 Ton esclave ou ta servante, que tu veux avoir en propre, doit provenir des peuples qui vous entourent; à ceux-là vous pouvez acheter esclaves et servantes.
- 25,45 Vous pourrez en acheter encore parmi les enfants des étrangers qui viennent s'établir chez vous, et parmi leurs familles qui sont avec vous, qu'ils ont engendrées dans votre pays: ils pourront devenir votre propriété.
- 25,46 Vous pourrez les léguer à vos enfants pour qu'ils en prennent possession après vous, et les traiter perpétuellement en esclaves; mais sur vos frères les enfants d'Israël un frère sur un autre! Tu n'exerceras point sur eux une domination rigoureuse.
- 25,47 Si l'étranger, celui qui s'est établi près de toi, acquiert des moyens, et que ton frère, près de lui, devenu pauvre, se soit vendu à l'étranger établi près de toi, ou au rejeton d'une famille étrangère,
- 25,48 après qu'il s'est vendu, le droit de rachat existe pour lui; l'un de ses frères donc le rachètera.
- 25,49 Il sera racheté ou par son oncle ou par le fils de son oncle, ou par quelque autre de sa parenté, de sa famille; ou, s'il a acquis des moyens, il se rachètera lui-même.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 25,50 Il calculera, avec son acquéreur, l'intervalle entre l'année où il s'est vendu à lui et l'année du Jubilé; le prix de sa vente sera comparé au chiffre des années, qui seront considérées à son égard comme le temps d'un mercenaire.
- 25,51 S'il y a encore un grand nombre d'années, il rendra pour son rachat, sur le prix de son acquisition, une somme équivalente;
- 25,52 et de même, s'il reste un petit nombre d'années jusqu'à l'an jubilaire, il lui en tiendra compte: c'est à proportion des années qu'il paiera son rachat.
- 25,53 Qu'il soit chez lui comme le mercenaire loué à l'année: qu'on ne le régenté point avec dureté, toi présent.
- 25,54 Et s'il n'a pas été racheté par ces voies, il sortira libre à l'époque du jubilé, lui, et ses enfants avec lui.
- 25,55 Car c'est à moi que les Israélites appartiennent comme esclaves; ce sont mes serfs à moi, qui les ai tirés du pays d'Egypte, moi, l'Éternel, votre Dieu!"



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions